

11.5.2016

B8-0594/2016 }
B8-0596/2016 }
B8-0597/2016 }
B8-0599/2016 }
B8-0601/2016 }
B8-0603/2016 } RC1/Am. 3

Amendement 3

Mariya Gabriel, Davor Ivo Stier
au nom du groupe PPE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE, EFDD
Djibouti

Proposition de résolution commune **Paragraphe 3**

Proposition de résolution commune

3. dénonce avec fermeté les viols commis par des soldats djiboutiens contre des civils et signalés par diverses ONG, ainsi que les ont mis en évidence les grèves de la faim, et demande aux autorités djiboutiennes de mener une enquête approfondie sur les actions de l'armée en particulier et de mettre un terme à l'impunité; invite les Nations unies à enquêter sur la situation des droits de l'homme à Djibouti, en particulier la situation des femmes dans ce pays; exprime sa profonde solidarité avec les femmes djiboutiennes actuellement en grève de la faim en France et en Belgique;

Amendement

3. dénonce avec fermeté les viols **qui auraient été** commis par des soldats djiboutiens contre des civils et **qui ont été** signalés par diverses ONG, ainsi que les ont mis en évidence les grèves de la faim, et demande aux autorités djiboutiennes de mener une enquête approfondie sur les actions de l'armée en particulier et de mettre un terme à l'impunité; invite les Nations unies à enquêter sur la situation des droits de l'homme à Djibouti, en particulier la situation des femmes dans ce pays; exprime sa profonde solidarité avec les femmes djiboutiennes actuellement en grève de la faim en France et en Belgique;

Or. en

AM\1095037FR.doc

PE582.612v01-00 }
PE582.614v01-00 }
PE582.615v01-00 }
PE582.617v01-00 }
PE582.619v01-00 }
PE582.621v01-00 } RC1

11.5.2016

B8-0594/2016 }
B8-0596/2016 }
B8-0597/2016 }
B8-0599/2016 }
B8-0601/2016 }
B8-0603/2016 } RC1/Am. 4

Amendement 4

Mariya Gabriel, Davor Ivo Stier

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE, EFDD

Djibouti

Proposition de résolution commune

Paragraphe 5

Proposition de résolution commune

5. déplore la décision des autorités djiboutiennes *d'enfreindre l'accord de 2014 sur* la réforme de la commission électorale et les invite instamment à collaborer étroitement avec l'opposition afin de parvenir à un processus électoral plus équitable et plus transparent;

Amendement

5. déplore la décision des autorités djiboutiennes de *renoncer à* la réforme de la commission électorale *nationale telle que prévue dans l'accord-cadre signé le 30 décembre 2014*, et les invite instamment à collaborer étroitement avec l'opposition afin de parvenir à un processus électoral plus équitable et plus transparent;

Or. en

AM\1095037FR.doc

PE582.612v01-00 }
PE582.614v01-00 }
PE582.615v01-00 }
PE582.617v01-00 }
PE582.619v01-00 }
PE582.621v01-00 } RC1

11.5.2016

B8-0594/2016 }
B8-0596/2016 }
B8-0597/2016 }
B8-0599/2016 }
B8-0601/2016 }
B8-0603/2016 } RC1/Am. 5

Amendement 5

Mariya Gabriel, Davor Ivo Stier

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE, EFDD

Djibouti

Proposition de résolution commune

Paragraphe 14

Proposition de résolution commune

14. demande qu'il soit mis un terme aux abus contre les civils dans le nord et dans le sud-ouest du pays, où les viols sont perpétrés, et demande qu'un terme soit mis à l'installation forcée des villageois qui sont utilisés comme boucliers autour des camps de l'armée djiboutienne dans les régions de Garabtissane, de Margoita et de Galela, dans lesquelles les femmes Afar sont totalement à la merci des forces armées;

Amendement

14. demande aux autorités civiles et militaires de faire preuve de la plus grande retenue lors des opérations policières et militaires dans le nord du pays et, en particulier, de ne pas recourir à tout type de violence quel qu'il soit contre les populations civiles, et de ne pas utiliser ces populations comme boucliers autour des camps militaires;

Or. en

AM\1095037FR.doc

PE582.612v01-00 }
PE582.614v01-00 }
PE582.615v01-00 }
PE582.617v01-00 }
PE582.619v01-00 }
PE582.621v01-00 } RC1

11.5.2016

B8-0594/2016 }
B8-0596/2016 }
B8-0597/2016 }
B8-0599/2016 }
B8-0601/2016 }
B8-0603/2016 } RC1/Am. 6

Amendement 6

Mariya Gabriel, Davor Ivo Stier

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE, EFDD

Djibouti

Proposition de résolution commune

Considérant C

Proposition de résolution commune

C. considérant que dix femmes djiboutiennes réclamant une enquête internationale sur le viol des femmes djiboutiennes ont entamé une grève de la faim à Paris, quatre d'entre elles affirmant avoir été elles-mêmes victimes de viols, tandis qu'une autre, Fatou Ambassa, âgée de 30 ans, a jeûné en mémoire de sa cousine, Halima, décédée à l'âge de 16 ans des suites d'un viol collectif en 2003; que huit de ces femmes ont poursuivi leur grève de la femme pendant dix-neuf jours, du 25 mars au 12 avril 2016, et que dix autres femmes ont également entamé une grève de la faim à Bruxelles; que les autorités djiboutiennes contestent les affirmations de ces femmes; que des femmes ont été prises en otage dans le cadre du conflit entre l'armée djiboutienne et le FRUD; que le comité des femmes djiboutiennes contre le viol et l'impunité (le COFEDVI), créé en 1993, a recensé 246 cas de viols par des soldats, contre une vingtaine de plaintes introduites;

AM\1095037FR.doc

Amendement

C. considérant que dix femmes djiboutiennes réclamant une enquête internationale sur le viol des femmes djiboutiennes ont entamé une grève de la faim à Paris, quatre d'entre elles affirmant avoir été elles-mêmes victimes de viols, tandis qu'une autre, Fatou Ambassa, âgée de 30 ans, a jeûné en mémoire de sa cousine, Halima, décédée à l'âge de 16 ans des suites d'un viol collectif en 2003; que huit de ces femmes ont poursuivi leur grève de la femme pendant dix-neuf jours, du 25 mars au 12 avril 2016, et que dix autres femmes ont également entamé une grève de la faim à Bruxelles; que les autorités djiboutiennes contestent les affirmations de ces femmes; que des femmes ont été prises en otage dans le cadre du conflit entre l'armée djiboutienne et le FRUD **armé**; que le comité des femmes djiboutiennes contre le viol et l'impunité (le COFEDVI), créé en 1993, a recensé 246 cas de viols par des soldats, contre une vingtaine de plaintes

PE582.612v01-00 }
PE582.614v01-00 }
PE582.615v01-00 }
PE582.617v01-00 }
PE582.619v01-00 }
PE582.621v01-00 } RC1

introduites;

Or. en

AM\1095037FR.doc

PE582.612v01-00 }
PE582.614v01-00 }
PE582.615v01-00 }
PE582.617v01-00 }
PE582.619v01-00 }
PE582.621v01-00 } RC1

FR

Unie dans la diversité

FR

11.5.2016

B8-0594/2016 }
B8-0596/2016 }
B8-0597/2016 }
B8-0599/2016 }
B8-0601/2016 }
B8-0603/2016 } RC1/Am. 7

Amendement 7

Mariya Gabriel, Davor Ivo Stier

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE, EFDD

Djibouti

Proposition de résolution commune

Considérant I

Proposition de résolution commune

I. considérant qu'en 2012 en particulier, la région de Mablas a connu une vague d'arrestations arbitraires de membres présumés du FRUD;

Amendement

I. considérant qu'en 2012 en particulier, la région de Mablas a connu une vague d'arrestations arbitraires de membres présumés du FRUD *armé*;

Or. en

AM\1095037FR.doc

PE582.612v01-00 }
PE582.614v01-00 }
PE582.615v01-00 }
PE582.617v01-00 }
PE582.619v01-00 }
PE582.621v01-00 } RC1